

L'ÉCHO DE BROU

Article paru le 16 mars 2017

Sictom BBI



LES DÉCHETS CHIMIQUES DES MÉNAGES

Les déchets chimiques,
de quoi parle-t-on ?



Les déchets chimiques ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont principalement issus des produits d'entretien de la maison, de bricolage et de jardinage : déboucheurs, nettoyeurs pour four, détachants, imperméabilisants, liquide de refroidissement, filtre à huile, peintures, vernis, solvants, colles, white spirit, produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides), engrais, chlores pour piscines....

De par leurs caractéristiques physico-chimiques, ces déchets sont potentiellement nuisibles pour la santé et l'environnement.

La plupart des DDS sont facilement identifiables grâce aux pictogrammes de danger réglementaires



présents sur les emballages, qui indiquent les dangers et risques encourus.

Où les déposer ?

Ne polluez pas votre poubelle ! Ces déchets spécifiques issus de produits chimiques, nécessitent une collecte et un traitement spécifique.

Ils ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils doivent être apportés en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Ils sont collectés sur l'ensemble des déchèteries du SICTOM et doivent être remis directement à l'agent. Ils sont ensuite pris en charge par Eco-DDS, un éco-organisme à but non lucratif, agréé par l'État, qui organise la collecte, le tri et la valorisation de ces déchets en France. La filière de reprise de ces déchets, basée sur le principe de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) est opérationnelle depuis 2014 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

Une règle d'or : « Étiqueter pour plus de sécurité ! »

Si votre produit chimique n'est plus dans son emballage d'origine (ex : du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important de l'identifier en collant une petite étiquette sur l'emballage. Cette identification du produit permet aux agents de déchèteries de trier correctement et d'éviter les accidents liés au mélange de produits chimiques incompatibles.

Que deviennent-ils ?

Eco-DDS perçoit de la part de ses adhérents (fabricants, distributeurs, revendeurs...) une contribution financière sur le principe du « pollueur-payeur », qui lui permet d'organiser la collecte et le traitement de ces déchets en fin de vie.

En déchèterie, les DDS font l'objet d'un premier tri par les gardiens qui les regroupent par grandes familles (aérosols, pâteux, acides...). Ce tri est indispensable pour éviter les mélanges des produits chimiques incompatibles (par exemple, il ne faut pas mélanger les acides et les bases).

Une fois collectés sur les déchèteries, ils sont recyclés, en totalité ou partiellement, dans des installations spécialisées (incinéra-

tion, traitement physico-chimique, recyclage).

En savoir plus sur :
www.mesdechets.specifiques.com

PRATIQUE

Déchèterie de Brou

● Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h30 ; mardi : 9h à 12h fermée l'après-midi ; jeudi : fermeture.

Déchèterie de Bonneval

● Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h30 ; mardi : 9h à 12h fermée l'après-midi ; jeudi : fermeture.

Déchèterie d'Illiers-Combray

● Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h30. Jeudi : 9h à 12h et fermée l'après midi. Mardi : fermeture.

Plateforme de compostage des déchets végétaux de Dangeau

● Lundi et samedi : 9h30 à 12h et 14h à 18h30. Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : fermée le matin et ouvert l'après-midi de 14h à 18h30.

Service du camion vert

● Collecte des végétaux à domicile pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou invalides - Appelez le 02 37 96 74 66.